

Le mot de la direction

Chers locataires,

À travers ses importants programmes de réhabilitation, Montélimar-Agglomération Habitat poursuit son ambition d'améliorer durablement la performance énergétique de son patrimoine et d'offrir un cadre de vie toujours plus agréable à ses résidents.

Parallèlement, la construction de nouveaux logements sur le territoire nous permet d'apporter une réponse concrète aux besoins croissants en matière d'habitat.

Nous demeurons toujours au plus près de nos résidents afin de leur offrir un logement et un cadre de vie de qualité. La mission de Montélimar-Agglomération Habitat est de travailler continuellement sur l'amélioration de vos conditions de vie.

En cette fin d'année, je tiens à vous adresser, au nom de toute l'équipe de Montélimar-Agglomération Habitat ainsi que de son Conseil d'Administration, nos vœux les plus chaleureux et vous souhaite de joyeuses fêtes entourés de vos proches.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien sincèrement,

*La direction
de Montélimar-Agglomération Habitat*

LES CATALINS II, UN NOUVEAU PROGRAMME DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT SORT DE TERRE

La pose de la première pierre du programme « LES CATALINS II » a eu lieu le lundi 13 octobre dernier en présence de la Ville de Montélimar, partenaires, collaborateurs et locataires.



Cette résidence composée de 10 type T2 livrée fin 2026, offrira un cadre de vie agréable à deux pas du centre-ville et des commodités. Budget : 1,2 M€ TTC.



LES CHANTIERS D'ENVERGURE EN COURS CHEZ MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT !

Ces chantiers traduisent notre engagement durable pour des logements plus respectueux de l'environnement et plus agréables à vivre. Chez MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT, nous plaçons l'écologie, le confort des locataires et la performance énergétique au cœur de nos programmes

Résidence "LE DOMAINE GAMBUS"



Une nouvelle offre locative qualitative pour les habitants du territoire intégrant des logements locatifs sociaux et des logements libres.

✓ **Construction neuve de 37 logements**

Réhabilitation de la demeure existante en 3 logements

11 logements de T2 / 22 logements de T3 / 7 logements de T4

Livraison printemps 2026 - Budget : 7,5 M€ TTC

INTÉRESSÉ PAR UN LOGEMENT SUR LE DOMAINE GAMBUS ?

- Mettez à jour votre demande de logement en y intégrant cette résidence
- Faites votre demande de logement en ligne sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr

Résidence "LE PLAN"



Travaux de rénovation énergétique en cours
Résidence de 160 logements, répartie sur les trois bâtiments

✓ **Objectif : améliorer la performance énergétique et le confort des habitants**

Début des travaux : 21/07/2023

Fin du chantier : 2^e semestre 2026

Budget : 5,4 M€ TTC

Résidence "GRANGENEUVE »

Rénovation énergétique de la résidence composée de 107 logement collectifs sur 5 bâtiments.

Les travaux de réhabilitation concerneront à la fois l'enveloppe du bâtiment mais également des travaux sur les parties communes ainsi que dans les logements.

Objectifs :

- Renforcer l'isolation thermique et phonique
- Réfection des façades.
- Rénovation des parties communes et mise aux normes incendie.

Début des travaux : juillet 2025

Durée prévisionnelle du chantier : 24 mois - Budget : 5,3 M€ TTC



Résidence "JEAN MOULIN"



Rénovation énergétique de la résidence composée de 61 logement collectifs sur 3 bâtiments.

Début des travaux : 24/02/2025

Durée prévisionnelle du chantier : 9 mois

Budget : 1,8 M€ TTC

Résidence "EUROPE I"



6 logements et 2 commerces - 1 bâtiment

Le projet consiste en une rénovation globale pour atteindre des standards thermiques optimaux, objectif d'atteindre l'étiquette énergétique B. Date de démarrage des travaux : septembre 2025 - Budget : 1 M€ TTC

Résidence "EUROPE II"

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

27 logements collectifs et 2 commerces
2 bâtiments.

Passage étiquette énergétique E à C.
Programme des travaux :

ENVELOPPE DU BATIMENT :

- ✓ Isolation Thermique Extérieure
- ✓ Embellissement des façades – appuis de fenêtres métalliques laqués
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures et volets bois
- ✓ Fermetures des arcades du RDC par des éléments de serrurerie soignés



Date de démarrage des travaux : début décembre 2025
Budget : 1,4 M€ TTC

LES COULISSES DU BTP

ÉDITION 2025

Le 10 octobre, le chantier de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT "Domaine Gambus" a eu le plaisir d'accueillir l'événement "Les coulisses du BTP", organisé par la Fédération du BTP Drôme Ardèche.

MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT est fier que ce site ait été sélectionné pour faire découvrir les métiers du bâtiment à près de 200 élèves, venus vivre une immersion au cœur d'un véritable chantier, aux côtés de nos entreprises partenaires.

Une belle opportunité pour valoriser les savoir-faire, partager la passion de nos métiers et, pourquoi pas, susciter des vocations parmi ces jeunes visiteurs !



CORINNE CONCILE

Un emploi pour bâtir l'avenir, un logement pour s'y ancrer

Depuis 2018, Corinne Concile occupe le rôle de "Censeur" au sein de Montélimar-Agglohabitat.

Dans cette fonction, elle apporte un regard indépendant et attentif sur les grandes orientations de l'organisme, avec le souci constant de contribuer à son développement au service des habitants.

Directrice de Rhône-Alpes Intérim et de l'association Appte, Corinne Concile place la réinsertion professionnelle au cœur de ses priorités. Pour elle, l'inclusion, le retour à l'emploi des personnes privées depuis de nombreuses années représentent bien plus qu'une source de revenus : C'est un moyen de retrouver confiance en soi et de reprendre toute sa place dans la société.

Animée par cette conviction, elle s'emploie chaque jour à créer des opportunités pour celles et ceux qui rencontrent des obstacles dans leur parcours professionnel.

Son engagement à Montélimar-Agglohabitat s'inscrit dans la même logique : agir pour que chacun puisse bénéficier d'un logement et d'une situation professionnelle favorisant l'autonomie et l'épanouissement personnel.

Les valeurs du travail évoluent : elles ne se limitent plus à la stabilité ou à la sécurité, mais englobent désormais le sens, la qualité de vie et l'équilibre personnel. Être responsable d'une structure comme APPTE et de RHÔNE ALPES INTERIM permet d'apporter des réponses immédiates en matière d'emploi, c'est porter des valeurs d'engagement, de respect et de transmission.

Pour moi, le travail engage... il requiert respect des missions, des délais et des règles; il développe le sens du devoir, la capacité à s'organiser, à coopérer et à progresser ensemble. Il favorise la solidarité, l'entraide et la reconnaissance, tout en apportant confiance et estime de soi.

Chaque métier contribue à un bien commun, il représente un levier d'épanouissement et de construction collective.

Dans la continuité de ces valeurs, l'emploi et le logement sont indissociables. Offrir à chacun un emploi et un habitat, c'est permettre une vie équilibrée, autonome et solidaire.

Montélimar-Agglohabitat s'inscrit pleinement dans cette démarche de cohérence entre emploi, logement et économie sociale et solidaire, en œuvrant chaque jour pour un territoire vivant, inclusif et durable.

Corinne CONCILE

Mme Concile a occupé plusieurs postes durant sa carrière :

- Censeur MAH
- Directrice Drôme Insertion
- Chargée de missions Conseil Départemental de la Drôme
- Directrice Mission Locale bassin Valentinois
- Directrice Economie Locale et Solidaire de Valence (AIRE)

INFORMATIONS DIVERSES

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, UN MOYEN DE PAIEMENT SÉCURISÉ

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement des loyers à la fois simple et sécurisé. Il permet de régler automatiquement le montant du loyer chaque mois, sans risque d'oubli ou de retard. Ce service est gratuit, évitant ainsi les frais de gestion supplémentaires. En optant pour le prélèvement automatique, les locataires assurent la régularité des paiements et **minimisent les risques d'impayés.**

Depuis le 15 septembre 2025, le paiement du loyer par carte bleue n'est plus disponible en permanence. Ce mode de paiement est désormais réservé aux locataires, **uniquement sur rendez-vous**. Le loyer doit être réglé en une seule fois, pour le montant total indiqué sur votre avis d'échéance, **les paiements partiels n'étant pas acceptés.**

Comment faire ?

Il suffit de remplir l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB.

Payer son loyer avec deux RIB et deux dates de prélèvement c'est possible ! et choisir deux dates de prélèvement : le 2, le 7, le 12, le 15 ou le 22 du mois, à vous de choisir

Infos et renseignements auprès de votre RTI (Responsable Territorial Immobilier)

Formulaire téléchargeable sur le site : www.montelimar-agglomeration-habitat.fr rubrique « téléchargement »

Des faux RIB circulent actuellement au nom de Montélimar Agglomération Habitat (MAH), invitant les locataires à payer leur loyer sur des comptes frauduleux.

Pour renforcer la sécurité des paiements, les coordonnées bancaires de MAH ont évolué depuis le 1^{er} septembre 2025. L'ancien RIB (FR04 2004 1010...) n'est plus en vigueur.

Nous vous invitons à privilégier les modes de paiement sécurisés :

- > Prélèvement automatique (formulaire SEPA à compléter et retourner),
- > Paiement en ligne via votre espace locataire. Pour toute question, nos équipes restent à votre disposition.

Pour nous joindre :

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil physique :

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30

Après-midi de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous)

Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80

standard téléphonique aux heures d'ouverture

Astreinte technique 06 71 27 91 78

- Du lundi au vendredi 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45

• Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences

(incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Montélimar-Agglo Habitat

Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293

26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves

Rédaction : Lynda Tomas

services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos : Lynda Tomas

PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar

Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex

Périodique



Suivez-nous !



www.montelimar-agglomeration-habitat.fr

DEMANDE DE LOGEMENT EN LIGNE ! UN SERVICE EN 1 CLIC !

Chez Montélimar-Agglo Habitat, simplifiez-vous la vie en soumettant vos demandes de logement directement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr - Gagnez du temps, optez pour la rapidité !

CARTE DÉCHÈTERIE :

Cinq déchèteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, pour toute visite et dépôt, une carte d'accès est obligatoire.

La carte de déchèterie est gratuite ! Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-dechetteries> ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04 75 00 64 41)

Attention au dépôt sauvage ! Vous êtes passible d'une amende d'un montant de 1500 euros. (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),

LE CHAUFFAGE D'APPOINT, UN DANGER POUR VOTRE SANTÉ

Comme chaque année, nous allons rentrer dans une période de chauffage. Pour information, le contrat de location que vous avez signé à l'entrée dans les lieux, stipule que les chauffages d'appoint alimentés par des combustibles explosifs ou inflammables (bouteille de gaz, pétrole...) sont interdits.

En cas d'accident, votre responsabilité est entièrement engagée. En effet, ce type de chauffage, mal réglé, vétuste peut générer de graves problèmes de santé liés à l'intoxication au monoxyde de carbone, voire même provoquer un accident (explosion). **Votre logement est équipé de :**

- Chauffage collectif : pour toute réclamation, vous pouvez contacter la société DALKIA au 0 800 809 300
- Chauffage individuel : veillez à nettoyer et à ne pas obstruer les aérations présentes sur vos menuiseries. Assurez-vous également de la bonne ventilation naturelle de votre logement. Pour toute question liée à votre chaudière à gaz, contactez la société DGS au 04 75 00 62 40

LES AÉRATEURS DE FENÊTRES, UNE VRAIE UTILITÉ

Avec le froid hivernal, vous essayez de vous parer contre les entrées d'air, en bouchant les aérateurs au niveau des menuiseries. Il faut savoir que vous prenez un risque sur votre santé, voire, sur votre vie.

Les aérateurs permettent :

- ✓ de renouveler l'air et l'oxygène à l'intérieur ;
- ✓ d'évacuer l'air vicié ;
- ✓ d'évacuer les odeurs et les polluants ;
- ✓ d'éliminer l'humidité ;
- ✓ d'éviter la condensation ;
- ✓ faire des économies de chauffage, car il est plus difficile de chauffer un air vicié. Les aérateurs préviennent les problèmes de moisissures et favorisent le renouvellement de l'air intérieur. Pensez à les nettoyer régulièrement. Veillez à faire vérifier votre chaudière lors de l'entretien annuel. En cas de dysfonctionnement de votre appareil, contactez immédiatement l'entreprise DGS, en charge du contrat au 04 75 00 62 40

BESOIN D'AIDE

POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Permanences de l'écrivain public : un service d'aide pour toutes vos démarches administratives. Vous avez besoin d'aide pour rédiger un courrier, remplir un formulaire ou comprendre un courrier reçu ? L'écrivain public vous accompagne gratuitement dans vos démarches administratives, en toute confidentialité.

Domaine d'accompagnement : logement, handicap, sécurité sociale, accès au droit... Sur rendez-vous : 04 75 00 26 02

Permanences : Centre social Colucci, Campus Montélimar Agglomération, Mairie Annexe - Bureau des Permanences, CCAS. Pour plus d'informations, cliquez ici : <https://www.montelimar.fr/sante-social-et-solidarite/ccas/>



ATELIER ÉCO ÉNERGIE

Venez participer à l'atelier gratuit « Eco Energie » pour avoir de bons réflexes sur sa consommation !

Atelier le 27 janvier 2026 à 9h00

à l'Espace St Martin, Maison des services publics

INFOS ET RÉSERVATIONS :

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
ou 06 72 96 08 28